

Le patrimoine religieux a besoin d'une mobilisation nationale, pas d'une abdication

Qu'est ce qui peut réunir un sénateur communiste, archéologue, athée, partisan de la République et de la laïcité et un animateur de télévision et de radio, acteur, féru de l'histoire et singulièrement de celle concernant des familles royales : la défense et illustration du patrimoine.

C'est au nom de cette commune passion que nous écrivons ce texte en réponse à la position politique défendue par madame Roselyne Bachelot, à propos du patrimoine religieux. Dans son anamnèse de son passage rue de Valois, *682 jours, le bal des hypocrites*, l'ancienne ministre de la Culture souhaite « beaucoup de courage à mes successeurs pour dire non au sauvetage inconsidéré d'une église sans intérêt patrimonial, mais à charge émotionnelle et emblématique forte ». Invitée à expliquer cette inéluctable nécessité de la destruction par une journaliste du service public de la télévision, elle considérait « qu'il serait difficile à l'avenir de sauver certaines églises et, en particulier, le patrimoine culturel du XIX^e siècle qui n'a pas grand intérêt », *sic transit gloria mundi* !

Nul ne conteste l'état sanitaire préoccupant de nombreuses églises délaissées par le culte. L'Observatoire du patrimoine religieux estime que, dans les dix ans à venir, la conservation de 3 000 ou 4 000 édifices religieux, non protégés au titre des monuments historiques, est incertaine. Les églises construites dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec des matériaux qui posent des problèmes particuliers de conservation, comme le ciment, le fer et le plâtre, et selon des canons esthétiques peu appréciés aujourd'hui sont les plus menacées. Il n'existe pas d'inventaire national de ces édifices et encore moins de bilan de leur état sanitaire. En les laissant détruire sans discernement, le risque est grand d'une disparition définitive de maillons de l'histoire de l'architecture essentiels pour en comprendre ses évolutions contemporaines. En matière patrimoniale, il est toujours de mauvaise méthode de faire des choix par défaut.

Dans un rapport récent de la commission de la culture du Sénat rendu par la sénatrice Anne Ventalon et le sénateur co-signataire de ces lignes, le constat était dressé de l'incapacité de l'État et de ses services en région de pouvoir se doter d'instruments de gestion de ce patrimoine non protégé. C'est sans doute de l'impuissance de son ministère dans ce domaine dont voulait témoigner Roselyne Bachelot. Néanmoins, le pire n'est jamais sûr et il est possible de sauver ces édifices en mobilisant mieux les collectivités, les associations, les affectataires et les financements nombreux, mais pas toujours aisément accessibles aux maires des petites communes.

Le même rapport se félicite du consensus naissant qui rassemble les maires propriétaires des églises, leurs curés affectataires et les collectivités qui pourraient apporter leurs concours pour trouver à ces monuments peu utilisés des usages communs à l'ensemble de la population communale. La meilleure façon de les protéger est de les ouvrir plus largement à des activités qui leur donneraient de nouvelles missions sociales, à la condition qu'elles restent respectueuses de leur destination première.

Les deux auteurs de ces lignes, malgré leurs positions politiques parfois différentes, se

retrouvent dans les combats de l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel, président de la Convention nationale et sénateur. Celui dont on disait qu'il était trop religieux pour être apprécié des Républicains et trop républicain pour être aimé des religieux défendit, devant la Convention nationale, le 14 fructidor an II (31 août 1793), un rapport contre le vandalisme qui posait les principes modernes de la protection du patrimoine historique.

Il condamnait avec fougue le « fanatisme d'un nouveau genre » contre les œuvres d'art, la mise à bas des statues, la vente et la dispersion des productions de l'esprit. Ces anathèmes demeurent d'une certaine actualité ! L'abbé Grégoire considérait que les monuments appartenaient à la Nation, car ils l'instruisaient sur son histoire et que pour cette raison seule la Nation pouvait décider de les détruire. Il pensait que les arts étaient les « enfants de la liberté » et qu'ils devaient contribuer à l'émancipation de la société. Il concluait son mémoire par cette proposition : « Inscrivons donc, s'il est possible, sur tous les monuments, et gravons dans tous les cœurs, cette sentence : “Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent”. »

Nous la faisons nôtre au bénéfice d'une mobilisation nationale en faveur de tout le patrimoine.

Stéphane Bern, homme de lettres et de média.

Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de-Seine.